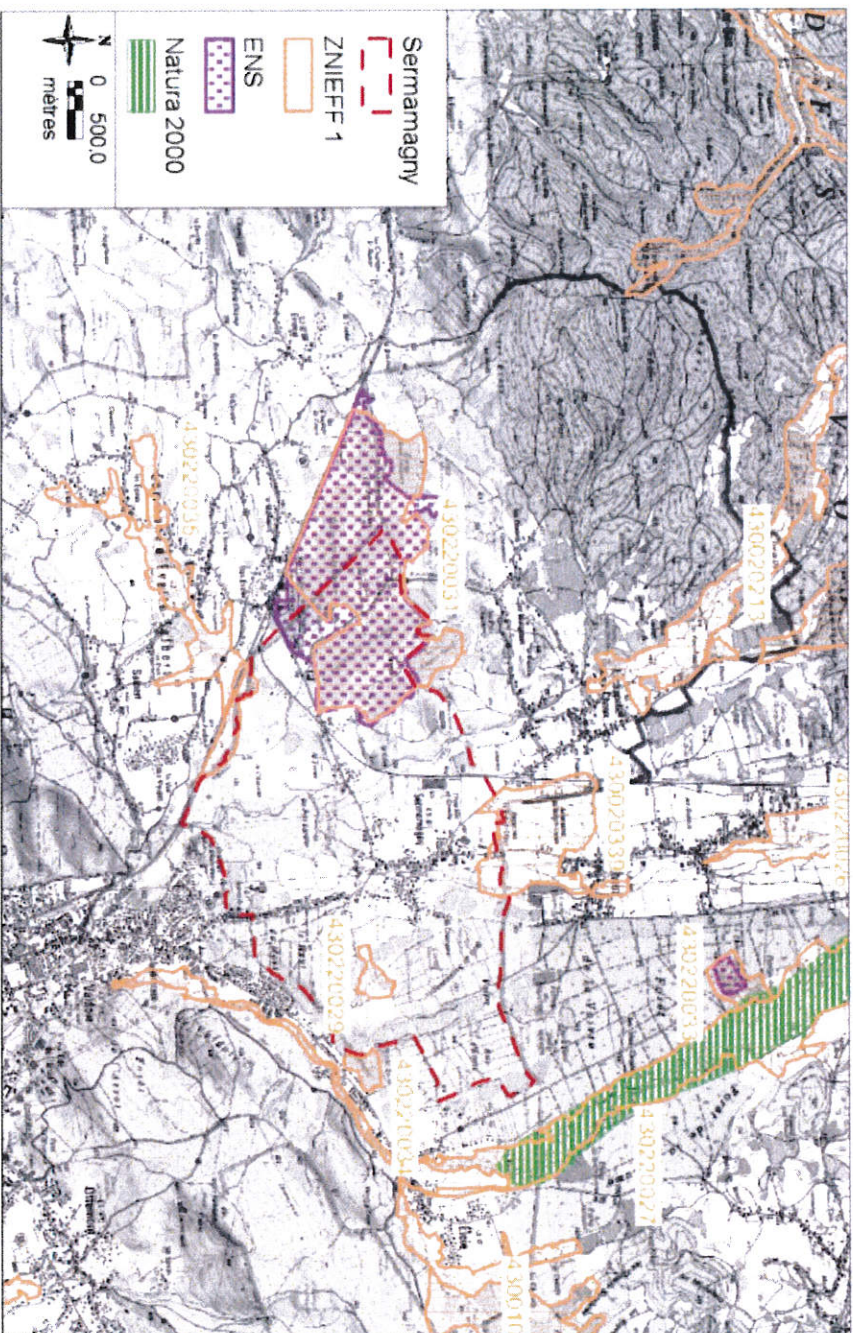


3.2. Enjeux environnementaux en périphérie de la commune de Sermagny

Trois ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique,) de type 1 se trouvent sur le territoire communal et 8 en périphérie de Sermagny (Figure ci-dessous).



Les ZNIEFF sont retenues dans le cadre d'un inventaire national du patrimoine naturel entamé en 1982, régulièrement mis à jour depuis. Les ZNIEFF permettent d'identifier des sites hébergeant des espèces et des écosystèmes rares ou menacés. La désignation d'un site en ZNIEFF ne s'accompagne pas d'une réglementation particulière, ni de moyens de conservation.

Les ZNIEFF du secteur de Sermagny se situent principalement au Nord et à l'Est, dans les vallées du piémont vosgien. Le ruisseau de la Combe Héllenne (430020212), la vallée du Rhône (430020213), la vallée du Combois, affluent du Rhône, le ruisseau du Verbotté et d'Evette (43022035), la Savoureuse entre Giromagny et Chaux (430220026), la vallée de la Rosemontoise (430220027) se caractérisent par des eaux de bonne qualité bordées de prairies humides (prairie à Molinie, prairie à Reine des prés...) et de forêts (aulnaie, marécageuse ou aulnaie-frénaie), c'est-à-dire des habitats devenus rares, souvent menacés, et utiles au bon fonctionnement des cours d'eau. Dans plusieurs ruisseaux, lorsque les fonds sont graveleux et les eaux courantes et oxygénées, la Truite fario, le Chabot et la Lamproie de planer sont

présents. La très rare Loche d'étang préfère les fonds plus riches en matière organique. Un peuplement diversifié de papillons de jours dont 2 espèces d'intérêt communautaire (annexe 2 de la Directive Habitats UE9243) le Cuivré des marais et le Damier de la Succise, investissent les prairies de fauche ayant conservé une flore diversifiée. Un oiseau, le Tarier des prés, oiseau menacé de disparition et plusieurs plantes remarquables sont aussi signalées dans plusieurs prairies humides de fauche. Les petites haies et les buissons éparpillés sont des sites de nidification pour la Pie-grièche écorcheur, des fauvettes, le Bruant jaune...

Au-delà d'une reconnaissance nationale de ces cours d'eau et de leurs habitats naturels en lit majeur, l'inscription de la vallée de la Rosemontoise (commune d'Ellole) au réseau européen Natura 2000 rappelle l'intérêt patrimonial et la rareté de ces milieux à l'échelle européenne. Cette reconnaissance internationale se traduit concrètement par une démarche active de conservation des habitats, voire de restauration en cas de besoin, tout en préservant les activités humaines existantes. Des moyens financiers et humains sont mobilisés pour atteindre ces objectifs. Il n'y a pas de réglementation particulière des activités mais un certain nombre de travaux d'aménagements sont soumis à une étude d'incidences.

Plusieurs étangs sont aussi désignés en ZNIEFF : les étangs au Sud de Crosmagny (430010404), les étangs Michelot (430220034), et les étangs Colin et Benet (430220033). La lysimaque à fleurs de thyrse, plante extrêmement rare en France est connue en bordure des étangs au Sud de Crosmagny qui accueillent aussi des animaux peu répandus tels que *Symptetrum noir* (libellule), la Rainette verte (amphibien) et le Fuligule morillon (canard nicheur). La végétation des berges des étangs Michelot assure le maintien d'un peuplement diversifié de libellules. Les berges tourbeuses des étangs Colin et Benet possèdent une végétation originale avec en particulier une plante et des amphibiens protégés au niveau national. Ce site bénéficie aussi d'une reconnaissance départementale : le Conseil Général du Territoire de Belfort l'a inscrit parmi les espaces naturels sensibles (ENS) dont il assure la gestion.

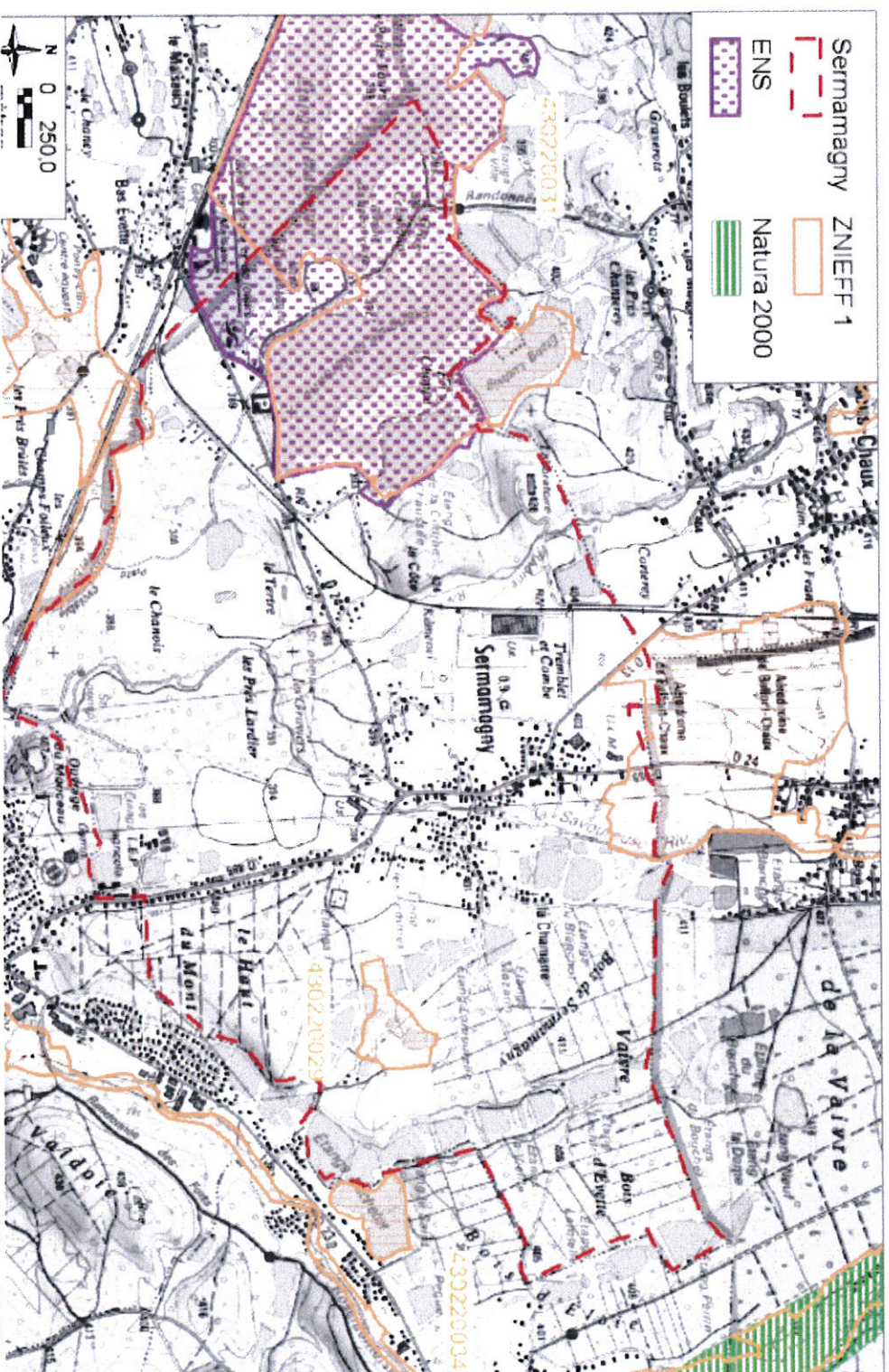
3.3. Enjeux environnementaux reconnus sur la commune de Sermamagny

Trois ZNIEFF sont identifiées en 2012 sur le territoire communal de Sermamagny (Figure ci-après).

La ZNIEFF (430220031) comprenant l'étang du Malsaucy, les étangs Véronne, Ludwig, Courbe Chaussée et Gros Jacques et la mosaïque de zones humides qui les entourent bénéficie en complément d'un engagement du Conseil Général du Territoire de Belfort pour assurer sa gestion. Cet ensemble présente une végétation très diversifiée avec douze habitats d'intérêt européen répertoriés (Directive Habitats UE 9243) : vasières d'étangs, bas marais acides, groupements de végétation à characées et à potamots, roselières, prairie humide à Reine des prés, aulnaie-frénale, chênale acidiphile etc. Huit espèces de plantes protégées y sont connues dont la rarissime Lysimaque à fleurs en thyrse dans les magnocarpiées à laîche vésiculeuse, le Polystic des marais dans les aulnaies et cariçaies, la Stellaire des marais dans les stades initiaux du bas-marais acide, les Naiades majeure et mineure en eau libre. Plusieurs espèces de champignons rares y ont été découvertes. Les étangs sont une zone de halte migratoire importante pour les oiseaux, au pied des Vosges. La diversité en zones humides permet le maintien des peuplements riches d'amphibiens (Rainette verte, Triton crêté, Sonneur à ventre jaune...) et d'odonates. La ZNIEFF intitulée « prairie et étang à l'Est du cimetière de Sermamagny » (430220029) forme un complexe de petits étangs, prairies humides et bosquets dans un vallon entre le bois de Sermamagny et le Haut du Mont. Les étangs peu profonds et avec une végétation humide diversifiée des berges sont des habitats favorables à plusieurs espèces d'odonates (libellules) rares dont le *Symptetrum noir*, le Leste verdoyant et le *Symptetrum* du Piémont et à une plante carnivore extrêmement rare en France, l'utriculaire d'un vert jaunâtre. Entre le contournement routier et les premiers étangs se trouvent une prairie paratourbeuse avec une plante protégée au niveau régional : la Pédiculaire des bois.

Le dernier site identifiés dans les zonages environnementaux officiels est la ZNIEFF de type 1 : prairie de Chaux (430020339). Située sur l'aérodrome de Belfort-Chaux, seule une petite partie se situe sur la commune de Sermamagny. D'importants dépôts géologiques récents forment un matelas alluvionnaires drainant et plat surmontant la Savoureuse et la vallée du Rhône. Les prairies de fauche sont assez peu amendées. La relative pauvreté du sol, son acidité, et son ressuyage rapide permettent le développement d'une flore diversifiée adaptée, de nature montagnaise. Une plante est plus particulièrement remarquable puisque la prairie de Chaux représente son unique station régionale : la Silène viscaire.

La majorité de données naturalistes citées ci-dessus sont extraites des fiches ZNIEFF de la DREAL Franche-Comté.



Zonages environnementaux sur la commune de Sermamagny. Fond IGN Scan25, IGN Paris